

SÉANCE ORDINAIRE

LE 8 MARS 2004

Soixante-dixième réunion du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, tenue au centre administratif de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, 210 rue Notre-Dame à Saint-Jean-sur-Richelieu, ce 8^e jour de mars 2004 et à laquelle sont présents :

Présences : Mesdames et messieurs les commissaires : Michel Aerts, Réjean Bessette, François Blais, Andrée Bouchard, Pierre Boudreau, Monique Brière, Claudette Cardinal-Thibodeau, Huguette Cardinal, Josiane Fabry, Magda Farès, Luc Mercier, Erminia Merlo, Suzanne Méthé, Claude Monty, Johanne Ouellette Langlois, Yvon Pineault, Sylvie Rousselle, Denis Roy, Micheline Sauvé, Lise Soutière et Lynda Tessier.

Mesdames les commissaires-parents : Johane Corbin et Manon Côté.

Autres présences : Monsieur Pierre Buisson, directeur général;
Monsieur Jean-Pierre Fontaine, directeur général adjoint;
Monsieur Mario Champagne, secrétaire général;
Madame Danielle Beaumont, directrice du Service des ressources humaines;
Monsieur Fernand Croisetière, directeur du Service de l'enseignement – Éducation des adultes et Formation professionnelle;
Madame Denise Girard, directrice du Service des ressources matérielles;
Monsieur François Lafortune, directeur du Service de l'enseignement aux jeunes;
Monsieur Jean-Pierre Parent, directeur du Service des technologies de l'information;
Monsieur Robert Vigneault, directeur du Service des ressources financières.

01. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la présidente ouvre la séance.

02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

HR 04.03.08
001

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que l'ordre du jour soit adopté avec les modifications suivantes :

Reporter le point 04.5 «Opération cours d'écoles» : décisions relatives aux recommandations des directeurs d'école (documents SG 04.03.08-04.5) au point 12.3.

Ajouter les points suivants :

- 04.6 Commission jeunesse;
- 12.1 Félicitations et remerciements;
- 12.2 Code pour le fonctionnement des séances.

Adopté unanimement.

ORDRE DU JOUR

- 01. Présences et ouverture de la séance;
- 02. Adoption de l'ordre du jour;
- 03. Période de questions du public;
- 04.1 Adoption du procès-verbal de la réunion du Conseil des commissaires du 9 février 2004 (document SG 04.03.08-04.1);

- Suivi au procès-verbal;
- 04.2 Correspondance :
 - De Emploi Québec, Direction régionale de la Montérégie : un jeu de société pour apprendre aux jeunes à mieux connaître le marché du travail;
 - De monsieur Gilles Dolbec, préfet de la M.R.C. du Haut-Richelieu : accusé de réception de la lettre conjointe des présidentes et présidents des commissions scolaires des Hautes-Rivières, des Patriotes, de Saint-Hyacinthe, de Sorel-Tracy et du Val-des-Cerfs relativement à l'intégration de représentants des commissions scolaires à la Conférence régionale des élus de la Montérégie, secteur Est;
 - De monsieur Michel Bourbeau, directeur général du Centre de prévention du suicide du Haut-Richelieu (CPSHR) : nomination d'un représentant au conseil d'administration;
 - De monsieur Steeve Leblanc, attaché politique, Cabinet du ministre de l'Éducation : accusé de réception de la résolution HR 04.02.09-04.4, élargissement du réseau de services aux élèves handicapés de la Montérégie;
- 04.3 Mot de la présidente;
- 04.4 Nomination des personnes déléguées et des substituts à l'assemblée générale de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) (document SG 04.03.08-04.4);
- 04.6 Commission jeunesse;
- 05.1 Politique d'admission et d'inscription des élèves, référence au document EJ 04.02.09-05.1 transmis le 9 février 2004;
- 07.1 Mesure pour assurer le renouvellement des équipements informatiques (document STI 04.03.08-07.1);
- 08.1 Démission (document RH 04.03.08-08.1);
- 08.2 Engagements (document RH 04.03.08-08.2);
- 08.3 Retraite progressive (document RH 04.03.08-08.3);
- 09.1 Liste des comptes à payer de la Commission scolaire des Hautes-Rivières du 21 janvier 2004, pour un montant de 3 461 371,90\$, vérifiée par madame Andrée Bouchard (document RF 2004.03.08-09.1);
- 09.2 Liste des comptes à payer de la Commission scolaire des Hautes-Rivières du 18 février 2004, pour un montant de 2 730 892,97\$, vérifiée par monsieur Luc Mercier (document RF 2004.03.08-09.2);
- 09.3 Financement à long terme, projet éconergétique (document RF 04.03.08-09.3);
- 10.1 Adjudication de contrats :
 - 10.1.1 Stabilisation de la dalle sur le sol, phase III, école Paul-Germain-Ostiguy (document RM 04.03.08-10.1.1);
 - 10.1.2 Réaménagement de la cafétéria, école Paul-Germain-Ostiguy (document RM 04.03.08-10.1.2);
 - 10.1.3 Réfection de la toiture, Centre administratif (document RM 04.03.08-10.1.3);
 - 10.1.4 Restauration de la toiture, Centre La Relance (document RM 04.03.08-10.1.4);
 - 10.1.5 Restauration de la toiture, école Marie-Rivier (document RM 04.03.08-10.1.5);
 - 10.1.6 Acquisition d'équipements informatiques pour le transport de données – Voix et vidéo (document RM 04.03.08-10.1.6);
 - 10.1.7 Acquisition de 5 tours parallèles conventionnels, École professionnelle de métiers (RM 04.03.08-10.1.7);
- 11. Commissaires-parents;
- 12. Autres sujets;
 - 12.1 Félicitations et remerciements;
 - 12.2 Code pour le fonctionnement des séances;
 - 12.3 Report du point 04.5 «Opération cours d'écoles» : décisions relatives aux recommandations des directeurs d'école (documents SG 04.03.09-04.5);
- 13. Levée de la séance.

Adopté unanimement.

03. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question n'est adressée au Conseil des commissaires.

04.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU 9 FÉVRIER 2004 (document SG 2004.03.08-04.1)

HR 04.03.08
002

Il est proposé par madame Suzanne Méthé :

D'adopter le procès-verbal de la réunion du 9 février 2004 tel que déposé.

Adopté unanimement.

- SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Monsieur Pierre Buisson, directeur général, informe les membres du Conseil des commissaires des actes posés en suivi à la réunion du 9 février 2004.

04.2 CORRESPONDANCE

- De Emploi Québec, Direction régionale de la Montérégie : un jeu de société pour apprendre aux jeunes à mieux connaître le marché du travail;
- De monsieur Gilles Dolbec, préfet de la M.R.C. du Haut-Richelieu : accusé de réception de la lettre conjointe des présidentes et présidents des commissions scolaires des Hautes-Rivières, des Patriotes, de Saint-Hyacinthe, de Sorel-Tracy et du Val-des-Cerfs relativement à l'intégration de représentants des commissions scolaires à la Conférence régionale des élus de la Montérégie, secteur Est;
- De monsieur Michel Bourbeau, directeur général du Centre de prévention du suicide du Haut-Richelieu (CPSHR) : nomination d'un représentant au conseil d'administration;

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA COMMISSION SCOLAIRE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE PRÉVENTION DU SUICIDE DU HAUT-RICHELIEU

Considérant que le Centre de prévention du suicide du Haut-Richelieu sollicite la Commission scolaire des Hautes-Rivières afin de leur déléguer un représentant pour siéger à leur conseil d'administration;

HR 04.03.08
003

Il est proposé par monsieur Yvon Pineault :

Que madame Lynda Tessier, commissaire soit désignée représentante de la Commission scolaire des Hautes-Rivières pour siéger au conseil d'administration du Centre de prévention du suicide du Haut-Richelieu

Adopté unanimement.

- De monsieur Steeve Leblanc, attaché politique, Cabinet du ministre de l'Éducation : accusé de réception de la résolution HR 04.02.09-04.4, élargissement du réseau de services aux élèves handicapés de la Montérégie.

04.3 MOT DE LA PRÉSIDENTE

Madame Andrée Bouchard, présidente, informe les membres du Conseil des commissaires des activités dont elle et certains collègues ont pris part, depuis la tenue de la dernière séance du Conseil et transmet quelques points d'informations.

04.4 NOMINATION DES PERSONNES DÉLÉGUÉES ET DES SUBSTITUTS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FÉDÉRATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES DU QUÉBEC (FCSQ) (document SG 04.03.08-04.4)

HR 04.03.08
004

Il est proposé par monsieur Luc Mercier :

Que mesdames et messieurs Denis Roy, Pierre Boudreau, Lynda Tessier, Lise Soutière, Micheline Sauvé, Andrée Bouchard et Sylvie Rousselle agissent à titre de délégués officiels et que madame Monique Brière, messieurs Claude Monty et Michel Aerts agissent à titre de substituts de la Commission scolaire des Hautes-Rivières à l'assemblée générale de la Fédération des commissions scolaires du Québec qui se tiendra à Québec, les 14 et 15 mai 2004.

Adopté unanimement.

04.6 COMMISSION JEUNESSE

Monsieur Pierre Buisson informe les membres du Conseil des commissaires que l'Instance interordre de la Montérégie tiendra une commission jeunesse le 16 mars prochain au Cabaret-théâtre de Saint-Jean-sur-Richelieu pour le territoire de la MRC du Haut-Richelieu et une, le 17 mars à l'école Mgr-Euclide-Théberge pour celui de MRC de Rouville.

Ces commissions ont comme principal objectif de rassembler des jeunes de différents milieux afin de réfléchir sur le thème de la persévérance scolaire, ainsi que sur leur vision de ce que devrait être l'école pour diminuer le taux de décrochage scolaire.

Au courant de l'automne 2004, des commissions de partenaires se tiendront également par territoire de MRC, afin de réunir différents intervenants intéressés et interpellés par le thème de la persévérance scolaire qui verront à développer des pistes de solutions de façon concertée.

05.1 POLITIQUE D'ADMISSION ET D'INSCRIPTION DES ÉLÈVES, RÉFÉRENCE AU DOCUMENT EJ 04.02.09-05.1 TRANSMIS LE 9 FÉVRIER 2004

HR 04.03.08
005

Modifiée par :
HR 04.04.13-002

Il est proposé par madame Huguette Cardinal :

Que la Politique d'admission et d'inscription des élèves adoptée lors de la séance régulière du Conseil des commissaires du 9 février 2004 soit modifiée de façon à ce que les élèves résidant sur les territoires correspondants aux bassins géographiques des écoles des municipalités de Richelieu et de Sainte-Angèle-de-Monnoir ne puissent, en aucun cas, subir de transfert d'école.

Monsieur Pierre Boudreau demande le vote sur cette proposition :

Ont voté pour :

Madame Huguette Cardinal.

Ont voté contre :

Mesdames et messieurs : Réjean Bessette, François Blais, Andrée Bouchard, Pierre Boudreau, Monique Brière, Josiane Fabry, Magda Farès, Luc Mercier, Erminia Merlo, Suzanne Méthé, Claude Monty, Johanne Ouellette Langlois, Yvon Pineault, Sylvie Rousselle, Denis Roy, Micheline Sauvé, Lise Soutière et Lynda Tessier.

Abstention :

Monsieur Michel Aerts.

** Pour : 19 Contre : 1 Abstention : 1

Rejeté majoritairement.

07.1 MESURE POUR ASSURER LE RENOUELEMENT DES EQUIPEMENTS INFORMATIQUES (document STI 04.03.08-07.1)

Considérant que le plan de cinq ans du ministère de l'Éducation pour l'implantation des nouvelles technologies de l'information et de la communication (mesure 50590) a pris fin le 30 juin 2001;

Considérant que cette mesure prévoyait un montant annuel d'environ 55\$ par élève pour l'acquisition d'équipements informatiques à des fins pédagogiques;

Considérant que la plupart des équipements acquis avec la mesure 50590 sont maintenant désuets;

Considérant la nécessité de remplacer de façon régulière cesdits équipements pour répondre adéquatement aux besoins de l'enseignement et de la réforme de l'éducation;

Considérant l'annonce du 16 décembre dernier soit, la mesure 50670 pour l'achat d'équipements informatiques, à des fins pédagogiques;

Considérant que cette mesure consentie pour l'année 2003-2004, ne prévoit qu'une somme d'environ 8\$ par élève et que ce montant est nettement insuffisant pour remplacer ne serait-ce qu'une partie des équipements informatiques désuets acquis avec la mesure 50590.

HR 04.03.08
006

Il est proposé par monsieur Denis Roy :

De demander au ministère de l'Éducation de bonifier sa nouvelle mesure 50670 pour la rendre équivalente à l'ancienne mesure 50590 et de l'intégrer aux règles budgétaires des commissions scolaires de façon permanente afin d'assurer le remplacement continu des équipements informatiques désuets servant à l'enseignement.

De transmettre copie de cette résolution aux députés du territoire de la Commission scolaire des Hautes-Rivières ainsi qu'à l'ensemble des commissions scolaires du Québec.

Adopté unanimement.

08.1 DÉMISSION (document RH 04.03.08-08.1)

HR 04.03.08
007

Il est proposé par madame Monique Brière :

Que la démission, pour le motif «retraite» de madame Armande Gagné-Rollin, enseignante à l'école Crevier, soit acceptée à compter du 1^{er} juillet 2004.

Adopté unanimement.

08.2 ENGAGEMENTS (document RH 04.03.08.08.2)

HR 04.03.08
008

Il est proposé par madame Magda Farès :

Qu'en vertu des dispositions de la convention collective des professionnels, madame Fannie Villeneuve soit engagée pour un poste régulier temps partiel (26 h/semaine) de psychoéducatrice au Service de l'éducation aux adultes et ce, à compter du 2 février 2004.

Adopté unanimement.

HR 04.03.08
009

Il est proposé par madame Johanne Ouellette Langlois :

Qu'en vertu de la liste de priorité d'embauche du personnel de soutien, monsieur Mario Moquin soit engagé pour un poste régulier temps partiel (25 h/semaine) de concierge de nuit (moins de 9275 m²) à l'école Joseph-Amédée-Bélanger et ce, à compter du 12 février 2004.

Adopté unanimement.

HR 04.03.08
010

Il est proposé par madame Lynda Tessier :

Que, sur recommandation du comité de sélection, madame Katia Julien soit engagée pour un poste d'agente d'administration au Service des ressources humaines et ce, à compter du 8 mars 2004.

Que, conformément à l'article 24 de la Politique locale de gestion, elle soit soumise à une période de probation d'un an.

Adopté unanimement.

HR 04.03.08
011

Il est proposé par madame Claudette Cardinal-Thibodeau :

Que, sur recommandation du comité de sélection, madame Hélène Gagnard soit engagée pour un poste régulier à temps plein (35 h/semaine) de technicienne en administration, au Service des ressources humaines et ce, à compter du 2 mars 2004.

Adopté unanimement.

HR 04.03.08
012

Il est proposé par monsieur Yvon Pineault :

Que, sur recommandation du comité de sélection, monsieur Jonathan Ste-Marie, soit

engagé pour un poste régulier à temps plein (35 h/semaine) de technicien en administration, au Service des ressources humaines et ce, à compter du 8 mars 2004.

Adopté unanimement.

08.3 RETRAITE PROGRESSIVE (RH 04.03.08.08.3)

**HR 04.03.08
013**

Il est proposé par madame Erminia Merlo :

Qu'une retraite progressive soit accordée à madame Lynda Lemaire-Barrière, secrétaire d'école à l'école Saint-Jacques selon les modalités définies ci-après :

- plan de quatre ans débutant le 6 janvier 2004;
- pourcentage du traitement : 90%.

Adopté unanimement.

09.1 LISTE DES COMPTES À PAYER DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES HAUTES-RIVIÈRES DU 21 JANVIER 2004 (document RF 2004.03.08-09.1)

Dépôt de la liste des comptes à payer du 21 janvier 2004, pour un montant de 3 461 371,90 \$, vérifiée par madame Andrée Bouchard (document RF 2004.03.09-09.1).

09.2 LISTE DES COMPTES À PAYER DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES HAUTES-RIVIÈRES DU 18 FÉVRIER 2004 (document RF 2004.03.08-09.2)

Dépôt de la liste des comptes à payer du 18 février 2004, pour un montant de 2 730 892,97 \$, vérifiée par monsieur Luc Mercier (document RF 2004.03.08-09.2).

09.3 FINANCEMENT À LONG TERME, PROJET ÉCONERGÉTIQUE (document RF 2004.03.08-09.3)

Considérant l'importance sans cesse grandissante des coûts énergétiques assumés par la Commission scolaire;

Considérant la vétusté de certaines composantes des immeubles et des éléments de contrôle des équipements;

Considérant la rentabilité démontrée de procéder à des correctifs importants dans certains de ses établissements;

Considérant le règlement sur les contrats de construction des immeubles des commissions scolaires, visant à procurer des économies découlant de l'amélioration du rendement énergétique;

Considérant que la réalisation du projet adopté par la Commission scolaire des Hautes-Rivières (résolution 030 adoptée le 9 avril 2001) nécessite maintenant un emprunt d'une somme de 658 780 \$;

**HR 04.03.08
014**

Il est proposé par monsieur Luc Mercier :

Qu'une demande soit faite au ministre de l'Éducation du Québec, d'autoriser la Commission scolaire des Hautes-Rivières à contracter un emprunt de 658 780 \$ remboursable sur une période n'excédant pas 5 ans.

Adopté unanimement.

10.1 ADJUDICATION DE CONTRATS :

10.1.1 STABILISATION DE LA DALLE SUR LE SOL, PHASE III, ÉCOLE PAUL-GERMAIN-OSTIGUY (document RM 04.03.08-10.1.1)

Suite à l'analyse des soumissions reçues et de la recommandation faite par la firme Giroux, Carazzato, Société d'architecture;

HR 04.03.08
015

Il est proposé par madame Lynda Tessier :

D'accorder, au plus bas soumissionnaire conforme, Gestion et Construction Girel Inc., au montant de 1 058 000,00 \$ (taxes incluses) le contrat pour la réfection de la dalle sur sol, phase III à l'école Paul-Germain-Ostiguy.

Adopté unanimement.

10.1.2 RÉAMÉNAGEMENT DE LA CAFÉTÉRIA, ÉCOLE PAUL-GERMAIN-OSTIGUY(document RM 04.03.08-10.1.2)

Suite à l'analyse des soumissions;

HR 04.03.08
016

Il est proposé par madame Sylvie Rousselle :

D'accorder, au plus bas soumissionnaire conforme, Spécialités de cuisine Parent Inc., au montant de 59 813,00 \$ (taxes incluses) le contrat pour le réaménagement de la cafétéria à l'école Paul-Germain-Ostiguy.

Adopté unanimement.

10.1.3 RÉFECTION DE LA TOITURE, CENTRE ADMINISTRATIF (document RM 04.03.08-10.1.3)

Suite à l'analyse des soumissions reçues et de la recommandation faite par la firme Leclerc + Associés Architectes;

HR 04.03.08
017

Il est proposé par madame Suzanne Méthé :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Toitures Roger Lapointe Inc., au montant de 76 952,00 \$ (taxes incluses) le contrat pour la réfection de la toiture au Centre administratif.

Adopté unanimement.

10.1.4 RESTAURATION DE LA TOITURE, CENTRE LA RELANCE
(document RM 04.03.08-10.1.4)

Suite à l'analyse des soumissions reçues et de la recommandation faite par la firme Leclerc + Associés Architectes;

HR 04.03.08
018

Il est proposé par monsieur Yvon Pineault :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Couvreur Verdun Inc., au montant de 50 227,97 \$ (taxes incluses) le contrat pour la restauration de la toiture au Centre La Relance.

Adopté unanimement.

10.1.5 RESTAURATION DE LA TOITURE, ÉCOLE MARIE-RIVIER
(document RM 04.03.08-10.1.5)

Suite à l'analyse des soumissions reçues et de la recommandation faite par la firme Leclerc + Associés Architectes;

HR 04.03.08
019

Il est proposé par madame Claudette Cardinal-Thibodeau :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Toitures Roger Lapointe Inc., au montant de 40 144,00 \$ (taxes incluses) le contrat pour la restauration de la toiture à l'école Marie-Rivier.

Adopté unanimement.

10.1.6 ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES POUR LE TRANSPORT DE DONNÉES – VOIX ET VIDÉO (document RM 04.03.08-10.1.6)

Suite à l'analyse des soumissions;

HR 04.03.08
020

Il est proposé par monsieur François Blais :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, NexInnovations Inc., le contrat d'acquisition d'équipements CISCO pour le transport de données, voix et vidéo pour un montant maximal de 539 761,81 \$ (taxes incluses).

Adopté unanimement.

10.1.7 ACQUISITION DE 5 TOURS PARALLÈLES CONVENTIONNELS, ÉCOLE PROFESSIONNELLE DE MÉTIERS (document RM 04.03.08-10.1.7)

Suite à l'analyse des soumissions reçues et de la recommandation faite par l'équipe de l'École professionnelle de métiers;

HR 04.03.08
021

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Machineries Isotop, le contrat d'acquisition de 5 tours conventionnels au montant de 81 667,75 \$ (taxes incluses).

Adopté unanimement.

11. COMMISSAIRES – PARENTS

Mesdames Manon Côté et Johane Corbin transmettent certaines informations aux autres membres du Conseil des commissaires et notamment quand aux activités ci-après mentionnées :

- la prochaine réunion du Comité de parents de la Commission scolaire des Hautes-Rivières se tiendra le mardi, 9 mars 2004;
- le colloque des comités de parents de la Montérégie se tiendra à Saint-Hyacinthe, le 17 avril prochain.

12.1 FÉLICITATIONS ET REMERCIEMENTS

HR 04.03.08 022

Il est proposé par monsieur Luc Mercier :

Que des félicitations soient adressées aux élèves qui se sont démarqués lors des Olympiades régionales en formation professionnelle qui eurent lieu du 9 au 19 février dernier en Montérégie :

- Cuisine d'établissement : Tanya Dubuc, Nancy Lafrance, Marie-Claude Lavallée et Yannick Breton;
- Service de restauration : Sabrina Emond et Lauriane David;
- Techniques d'usinage : Phillip Wenning et Julien Tougas;
- Soudage-montage : Martin Fallon-Meunier.

Que des félicitations soient également transmises à leurs enseignants respectifs soient; messieurs Louis Taddéo, Gaétan Grenier, Réal Vézina et Éric Thériault.

Adopté unanimement.

HR 04.03.08 023

Il est proposé par monsieur Luc Mercier :

Que des remerciements soient adressés à madame Viviane Roberge, violoniste à l'Orchestre symphonique de Montréal qui a offert aux élèves en musique de la polyvalente Marcel-Landry et de l'école Beaulieu, une prestation digne de mention. Ce fut très apprécié.

Adopté unanimement.

HR 04.03.08 024

Il est proposé par madame Magda Farès :

Que des félicitations soient adressées aux élèves du groupe 311 de l'école Pointe-Olivier et à leur enseignante, madame Annie Quévillon pour la récupération et la vente de livres usagés qu'ils ont réalisés. Cette activité a permis d'acquérir un magnétoscope et un lecteur DVD pour la bibliothèque. Excellent initiative.

Adopté unanimement.

HR 04.03.08 025

Il est proposé par madame Magda Farès :

Que des remerciements soient adressés à mesdames Sylvie Lebel, Manon Beaudry, Marielle Leclerc ainsi qu'à monsieur Guy Coulombe, parents bénévoles qui ont participé au déménagement de meubles, au nettoyage et au classement des livres à la

bibliothèque de l'école Pointe-Olivier. Grâce à cette corvée, les élèves peuvent bénéficier d'un endroit propice à leurs apprentissages.

Adopté unanimement.

HR 04.03.08
026

Il est proposé par madame Erminia Merlo :

Que des félicitations soient adressées à madame Isabelle Grenier, enseignante à l'école Saint-Jacques ainsi qu'aux élèves, au personnel et aux parents qui ont contribué au succès du spectacle amateur présenté à l'école Saint-Jacques, une prestation d'une grande qualité.

Adopté unanimement.

HR 04.03.08
027

Il est proposé par madame Suzanne Méthé :

Que des félicitations soient adressées à l'équipe féminine de l'école Marguerite-Bourgeoys qui a remporté la médaille d'or, lors du Triple couronne de handball à Sherbrooke.

Adopté unanimement.

HR 04.03.08
028

Il est proposé par madame Suzanne Méthé :

Que des félicitations soient adressées aux membres du comité organisateur du spectacle-bénéfice de l'école Notre-Dame-du-Sacré-Cœur, pour leur grande implication à la réalisation de ce projet et pour la qualité de la prestation offerte le 22 février dernier au Cabaret-théâtre du Vieux Saint-Jean.

Adopté unanimement.

HR 04.03.08
029

Il est proposé par monsieur François Blais :

Que des félicitations soient adressées à madame Isabelle Branco, directrice et aux enseignantes du 3^{ème} cycle de l'école Sacré-Cœur, secteur Saint-Luc, pour leur ouverture et leur initiative qui ont permis aux élèves de se familiariser à différents métiers et ce, grâce au jeu de société «Défi-emploi».

Adopté unanimement.

HR 04.03.08
030

Il est proposé par madame Johane Corbin :

Que des félicitations soient adressées aux membres du comité organisateur de l'Expo-sciences Bell tenue le 12 février dernier à l'école Mgr-Euclide-Théberge. Une activité digne de mention.

Adopté unanimement.

12.2 CODE POUR LE FONCTIONNEMENT DES SÉANCES

Madame Huguette Cardinal s'interroge sur l'absence d'un code de régie interne

relatif au fonctionnement des séances du Conseil des commissaires. Ce sujet fera l'objet de discussion lors d'un prochain comité de travail.

HUIS CLOS

HR 04.03.08
031

Il est proposé par monsieur Denis Roy :

Que soit décrétée la tenue d'un huis clos. Il est 21 h 10.

Adopté unanimement.

RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE

HR 04.03.08
032

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que soit réouverte au public la présente séance. Il est 21 H 40.

Adopté unanimement.

12.3 «OPÉRATION COURS D'ÉCOLES» : DÉCISIONS RELATIVES AUX RECOMMANDATIONS DES DIRECTEURS D'ÉCOLE (document SG 04.03.08-04.5)

Considérant la recommandation de monsieur Luc Jourdenais, directeur de la polyvalente Marcel-Landry relativement à l'élève **AV16538805** à l'effet de le priver de son droit de fréquenter une école secondaire de la Commission scolaire des Hautes-Rivières mais de lui permettre, dans le cadre d'un protocole de retour, de fréquenter le Service d'éducation des adultes de la Commission scolaire;

Considérant l'opportunité offerte aux parents d'être entendus préalablement à la décision et ce, tel que le prévoit l'article 242 de la Loi sur l'instruction publique;

Considérant que les parents de l'élève AV16538805 ne se sont pas prévalus de leur droit d'être entendus par le Conseil des commissaires;

Considérant la gravité des faits reprochés à l'élève AV16538805 dans le cadre de l'opération policière survenu le 10 décembre 2003;

HR 04.03.08
033

Il est proposé par madame Magda Farès :

Qu'après mûre réflexion, accepter la recommandation du directeur d'école et en conséquence priver l'élève AV16538805 de son droit de fréquenter une école secondaire de la Commission scolaire des Hautes-Rivières mais de lui permettre, dans le cadre d'un protocole de retour, de fréquenter le Service d'éducation des adultes de la Commission scolaire.

Adopté unanimement.

Considérant la recommandation de monsieur Roch Montpetit, directeur de la polyvalente Chanoine-Armand-Racicot relativement à l'élève **UB13068808** à l'effet de l'expulser des écoles de la Commission scolaire des Hautes-Rivières;

Considérant l'opportunité offerte aux parents d'être entendus préalablement à la décision et ce, tel que le prévoit l'article 242 de la Loi sur l'instruction publique;

Considérant que les parents de l'élève UB13068808 ne se sont pas prévalus de leur droit d'être entendus par le Conseil des commissaires;

Considérant la gravité des faits reprochés à l'élève UB13068808 dans le cadre de l'opération policière survenu le 10 décembre 2003;

HR 04.03.08
034

Il est proposé par madame Claudette Cardinal-Thibodeau :

Qu'après mûre réflexion, accepter la recommandation du directeur d'école et en conséquence expulser l'élève UB13068808 des écoles de la Commission scolaire des Hautes-Rivières.

Adopté unanimement.

Considérant la recommandation de monsieur Roch Montpetit, directeur de la polyvalente Chanoine-Armand-Racicot relativement à l'élève **OP10128608** à l'effet de le priver de son droit de fréquenter une école secondaire de la Commission scolaire des Hautes-Rivières mais de lui permettre, dans le cadre d'un protocole de retour, de fréquenter le Service d'éducation des adultes de la Commission scolaire;

Considérant l'opportunité offerte aux parents d'être entendus préalablement à la décision et ce, tel que le prévoit l'article 242 de la Loi sur l'instruction publique;

Considérant que les parents de l'élève OP10128608 ne se sont pas prévalus de leur droit d'être entendus par le Conseil des commissaires;

Considérant la gravité des faits reprochés à l'élève OP10128608 dans le cadre de l'opération policière survenu le 10 décembre 2003;

HR 04.03.08
035

Il est proposé par monsieur Yvon Pineault :

Qu'après mûre réflexion, accepter la recommandation du directeur d'école et en conséquence priver l'élève OP10128608 de son droit de fréquenter une école secondaire de la Commission scolaire des Hautes-Rivières mais de lui permettre, dans le cadre d'un protocole de retour, de fréquenter le Service d'éducation des adultes de la Commission scolaire.

Adopté unanimement.

Considérant la recommandation de monsieur Luc Jourdenais, directeur de la polyvalente Marcel-Landry relativement à l'élève **TP22108704** à l'effet de le priver de son droit de fréquenter une école secondaire de la Commission scolaire des Hautes-Rivières mais de lui permettre, dans le cadre d'un protocole de retour, de fréquenter le Service d'éducation des adultes de la Commission scolaire;

Considérant l'opportunité offerte aux parents d'être entendus préalablement à la décision et ce, tel que le prévoit l'article 242 de la Loi sur l'instruction publique;

Considérant que les parents de l'élève TP22108704 ne se sont pas prévalus de leur droit d'être entendus par le Conseil des commissaires;

Considérant la gravité des faits reprochés à l'élève TP22108704 dans le cadre de l'opération policière survenu le 10 décembre 2003;

HR 04.03.08
036

Il est proposé par madame Lynda Tessier :

Qu'après mûre réflexion, accepter la recommandation du directeur d'école et en conséquence priver l'élève TP22108704 de son droit de fréquenter une école secondaire de la Commission scolaire des Hautes-Rivières mais de lui permettre, dans le cadre d'un protocole de retour, de fréquenter le Service d'éducation des adultes de la Commission scolaire.

Adopté unanimement.

Considérant la recommandation de monsieur Roch Montpetit, directeur de la polyvalente Chanoine-Armand-Racicot relativement à l'élève **LJ11118506** à l'effet de le priver de son droit de fréquenter une école secondaire de la Commission scolaire des Hautes-Rivières mais de lui permettre, dans le cadre d'un protocole de retour, de fréquenter le Service d'éducation des adultes de la Commission scolaire; Considérant l'opportunité offerte aux parents d'être entendus préalablement à la décision et ce, tel que le prévoit l'article 242 de la Loi sur l'instruction publique;

Considérant que les parents de l'élève LJ11118506 se sont prévalus de leur droit d'être entendus par le Conseil des commissaires;

Considérant la gravité des faits reprochés à l'élève LJ11118506 dans le cadre de l'opération policière survenu le 10 décembre 2003;

HR 04.03.08
037

Il est proposé par madame Suzanne Méthé :

Qu'après mûre réflexion, accepter la recommandation du directeur d'école et en conséquence priver l'élève LJ11118506 de son droit de fréquenter une école secondaire de la Commission scolaire des Hautes-Rivières mais de lui permettre, dans le cadre d'un protocole de retour, de fréquenter le Service d'éducation des adultes de la Commission scolaire.

Adopté unanimement.

Considérant la recommandation de monsieur Rock Montpetit, directeur de la polyvalente Chanoine-Armand-Racicot relativement à l'élève **GA28098607** à l'effet de le priver de son droit de fréquenter une école secondaire de la Commission scolaire des Hautes-Rivières mais de lui permettre, dans le cadre d'un protocole de retour, de fréquenter le Service d'éducation des adultes de la Commission scolaire;

Considérant l'opportunité offerte aux parents d'être entendus préalablement à la décision et ce, tel que le prévoit l'article 242 de la Loi sur l'instruction publique;

Considérant que les parents de l'élève GA28098607 ne se sont pas prévalus de leur droit d'être entendus par le Conseil des commissaires;

Considérant la gravité des faits reprochés à l'élève GA28098607 dans le cadre de l'opération policière survenu le 10 décembre 2003;

HR 04.03.08
038

Il est proposé par monsieur Réjean Bessette :

Qu'après mûre réflexion, accepter la recommandation du directeur d'école et en conséquence priver l'élève GA28098607 de son droit de fréquenter une école secondaire de la Commission scolaire des Hautes-Rivières mais de lui permettre, dans le cadre d'un protocole de retour, de fréquenter le Service d'éducation des adultes de la Commission scolaire.

Adopté unanimement.

Considérant la recommandation de monsieur Rock Montpetit, directeur de la polyvalente Chanoine-Armand-Racicot relativement à l'élève **NI10088700** à l'effet de le priver de son droit de fréquenter une école secondaire de la Commission scolaire des Hautes-Rivières mais de lui permettre, dans le cadre d'un protocole de retour, de fréquenter le Service d'éducation des adultes de la Commission scolaire;

Considérant l'opportunité offerte aux parents d'être entendus préalablement à la décision et ce, tel que le prévoit l'article 242 de la Loi sur l'instruction publique;

Considérant que les parents de l'élève NI10088700 ne se sont pas prévalus de leur droit d'être entendus par le Conseil des commissaires;

Considérant la gravité des faits reprochés à l'élève NI10088700 dans le cadre de l'opération policière survenu le 10 décembre 2003;

HR 04.03.08
039

Il est proposé par madame Monique Brière :

Qu'après mûre réflexion, accepter la recommandation du directeur d'école et en conséquence priver l'élève NI10088700 de son droit de fréquenter une école secondaire de la Commission scolaire des Hautes-Rivières mais de lui permettre, dans le cadre d'un protocole de retour, de fréquenter le Service d'éducation des adultes de la Commission scolaire.

Adopté unanimement.

Considérant la recommandation de monsieur Roch Montpetit, directeur de la polyvalente Chanoine-Armand-Racicot relativement à l'élève **NC10038706** à l'effet de le priver de son droit de fréquenter une école secondaire de la Commission scolaire des Hautes-Rivières mais de lui permettre, dans le cadre d'un protocole de retour, de fréquenter le Service d'éducation des adultes de la Commission scolaire;

Considérant l'opportunité offerte aux parents d'être entendus préalablement à la décision et ce, tel que le prévoit l'article 242 de la Loi sur l'instruction publique;

Considérant que les parents de l'élève NC10038706 se sont prévalus de leur droit d'être entendus par le Conseil des commissaires;

Considérant la gravité des faits reprochés à l'élève NC10038706 dans le cadre de l'opération policière survenu le 10 décembre 2003;

HR 04.03.08
040

Il est proposé par monsieur Yvon Pineault :

Qu'après mûre réflexion, accepter la recommandation du directeur d'école et en conséquence priver l'élève NC10038706 de son droit de fréquenter une école secondaire de la Commission scolaire des Hautes-Rivières mais de lui permettre, dans le cadre d'un protocole de retour, de fréquenter le Service d'éducation des adultes de la Commission scolaire.

Monsieur Denis Roy demande le vote sur cette proposition.

Ont voté pour :

Mesdames et messieurs : Réjean Bessette, Andrée Bouchard, Pierre Boudreau, Monique Brière, Claudette Cardinal-Thibodeau, Josiane Fabry, Magda Farès, Luc Mercier, Erminia Merlo, Suzanne Méthé, Claude Monty, Johane Langlois-Ouellette, Yvon Pineault, Micheline Sauvé et Lynda Tessier.

Ont voté contre :

Mesdames et messieurs : Michel Aerts, François Blais, Huguette Cardinal, Denis Roy et Lise Soutière.

Abstention :

Madame Sylvie Rousselle.

Pour : 15 Contre : 5 Abstention : 1

Adopté majoritairement.

Considérant la recommandation de monsieur Luc Jourdenais, directeur de la polyvalente Marcel-Landry relativement à l'élève **BM19618807** à l'effet de le priver de son droit de fréquenter une école secondaire de la Commission scolaire des Hautes-Rivières mais de lui permettre, dans le cadre d'un protocole de retour, de fréquenter le Service d'éducation des adultes de la Commission scolaire;

Considérant l'opportunité offerte aux parents d'être entendus préalablement à la décision et ce, tel que le prévoit l'article 242 de la Loi sur l'instruction publique;

Considérant que les parents de l'élève BM19618807 se sont prévalus de leur droit d'être entendus par le Conseil des commissaires;

Considérant la gravité des faits reprochés à l'élève BM19618807 dans le cadre de l'opération policière survenu le 10 décembre 2003;

HR 04.03.08
041

Il est proposé par monsieur Luc Mercier :

Qu'après mûre réflexion, accepter la recommandation du directeur d'école et en conséquence priver l'élève BM19618807 de son droit de fréquenter une école secondaire de la Commission scolaire des Hautes-Rivières mais de lui permettre, dans le cadre d'un protocole de retour, de fréquenter le Service d'éducation des adultes de la Commission scolaire.

Adopté unanimement.

Considérant la recommandation de monsieur Rock Montpetit, directeur de la polyvalente Chanoine-Armand-Racicot relativement à l'élève **VK29578607** à l'effet de le priver de son droit de fréquenter une école secondaire de la Commission scolaire des Hautes-Rivières mais de lui permettre, dans le cadre d'un protocole de retour, de fréquenter le Service d'éducation des adultes de la Commission scolaire;

Considérant l'opportunité offerte aux parents d'être entendus préalablement à la décision et ce, tel que le prévoit l'article 242 de la Loi sur l'instruction publique;

Considérant que les parents de l'élève VK29578607 ne se sont pas prévalus de leur droit d'être entendus par le Conseil des commissaires;

Considérant la gravité des faits reprochés à l'élève VK29578607 dans le cadre de l'opération policière survenu le 10 décembre 2003;

HR 04.03.08
042

Il est proposé par madame Huguette Cardinal :

Qu'après mûre réflexion, accepter la recommandation du directeur d'école et en conséquence priver l'élève VK29578607 de son droit de fréquenter une école

secondaire de la Commission scolaire des Hautes-Rivières mais de lui permettre, dans le cadre d'un protocole de retour, de fréquenter le Service d'éducation des adultes de la Commission scolaire.

Adopté unanimement.

Considérant la recommandation de monsieur Luc Jourdenais, directeur de la polyvalente Marcel-Landry relativement à l'élève **EJ04058804** à l'effet de le priver de son droit de fréquenter une école secondaire de la Commission scolaire des Hautes-Rivières mais de lui permettre, dans le cadre d'un protocole de retour, de fréquenter le Service d'éducation des adultes de la Commission scolaire;

Considérant l'opportunité offerte aux parents d'être entendus préalablement à la décision et ce, tel que le prévoit l'article 242 de la Loi sur l'instruction publique;

Considérant que les parents de l'élève EJ04058804 ne se sont pas prévalus de leur droit d'être entendus par le Conseil des commissaires;

Considérant la gravité des faits reprochés à l'élève EJ04058804 dans le cadre de l'opération policière survenu le 10 décembre 2003;

HR 04.03.08
043

Il est proposé par madame Lynda Tessier :

Qu'après mûre réflexion, accepter la recommandation du directeur d'école et en conséquence priver l'élève EJ04058804 de son droit de fréquenter une école secondaire de la Commission scolaire des Hautes-Rivières mais de lui permettre, dans le cadre d'un protocole de retour, de fréquenter le Service d'éducation des adultes de la Commission scolaire.

Adopté unanimement.

Considérant la recommandation de monsieur Roch Montpetit, directeur de la polyvalente Chanoine-Armand-Racicot relativement à l'élève **LK14128702** à l'effet de le priver de son droit de fréquenter une école secondaire de la Commission scolaire des Hautes-Rivières mais de lui permettre, dans le cadre d'un protocole de retour, de fréquenter le Service d'éducation des adultes de la Commission scolaire;

Considérant l'opportunité offerte aux parents d'être entendus préalablement à la décision et ce, tel que le prévoit l'article 242 de la Loi sur l'instruction publique;

Considérant que les parents de l'élève LK14128702 se sont prévalus de leur droit d'être entendus par le Conseil des commissaires;

Considérant la gravité des faits reprochés à l'élève LK14128702 dans le cadre de l'opération policière survenu le 10 décembre 2003;

HR 04.03.08
044

Il est proposé par madame Micheline Sauvé :

Qu'après mûre réflexion, accepter la recommandation du directeur d'école et en conséquence priver l'élève LK14128702 de son droit de fréquenter une école de la Commission scolaire des Hautes-Rivières mais de lui permettre, dans le cadre d'un protocole de retour, de fréquenter le Service d'éducation des adultes de la Commission scolaire.

Adopté unanimement.

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

HR 04.03.08
045

Il est proposé par Monsieur Pierre Boudreau :

Que la séance soit levée.

Adopté unanimement.

LA PRÉSIDENTE

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL